

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

Séance du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi treize avril à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation de représentants du conseil municipal au conseil d'établissement des Papillons Blancs

Date de la convocation : mardi 07 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme MALLART, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme LE MOULT, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. CUNIN), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOUGAMMADOU (donne pouvoir à Mme BAGNIS)

EXCUSES :

LP

5.3

Service des Assemblées

Désignation de représentants du conseil municipal au conseil d'établissement des Papillons Blancs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

Vu le décret du 31 décembre 1991 relatif aux conseils d'établissement des institutions sociales et médico-sociales ;

Considérant qu'en application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit désigner ses délégués au sein des organismes extérieurs ;

Considérant que l'association L'Œuvre des Papillons Blancs à Salon-de-Provence a mis en place un conseil d'établissement pour chacune des cinq structures suivantes, au sein desquelles siège un représentant du conseil municipal :

Institut médico-éducatif « Les Cyprès », Quartier Les Moulédas ;

Centre d'aide par le travail « Les Cigales – Jean PAOUR », Quartier Les Moulédas ;

Foyer d'Accueil Médicalisé « La Sauvado », Quartier Les Moulédas ;

Foyer Résidence « La Sousto », 48 Avenue Georges Borel ;

Foyer de vie « Lou Calen », Quartier La Croix Blanche.

Considérant qu'un représentant de la commune du lieu d'implantation de chaque établissement doit être désigné pour participer aux réunions semestrielles des conseils d'établissement de ces structures ;

Considérant que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation a lieu par vote à scrutin secret, sauf décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir à ce mode de scrutin ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

DÉSIGNE, avec 43 voix,

- Monsieur Patrick URVOY

Comme représentant de la commune au sein des conseils d'établissement des cinq structures de l'association L'Œuvre des Papillons Blancs à Salon-de-Provence.

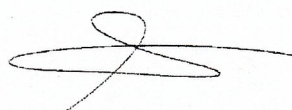
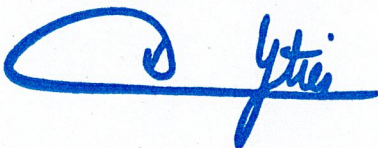
– SE PRONONCE COMME SUIV :
UNANIMITE

POUR : 43
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement
À : SALON DE PROVENCE
(13300), FR
Le : 16/04/2026 09:13:30
SALON DE PROVENCE (VILLE)
Maire
Nicolas ISNARD